



# MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE DE

## Spécial 93<sup>e</sup> Congrès



Retrouvez tous les travaux du 93<sup>e</sup> Congrès de l'AMF dès décembre 2010 dans *Maires de France*. Pour vous abonner, rendez-vous sur le stand de l'AMF, pavillon 3

Mercredi 24 novembre 2010 ■ n° 2

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

JACQUES PÉLISSARD

### « Les maires sont des partenaires loyaux mais exigeants »

*Le président de l'AMF, tout en soulignant la « considération » que Nicolas Sarkozy porte à l'action des maires, a souligné les inquiétudes qu'induisent les réformes en cours.*

Jacques Pélessard est intervenu juste avant l'allocution de Nicolas Sarkozy. Il a décrit le rôle de l'AMF comme celui de « partenaires loyaux mais exigeants, sachant exprimer parfois fermement les attentes des maires ».

C'est ce qu'a fait le président Pélessard, en revenant sur les sujets de clivages entre l'État et les maires, et en premier lieu la réforme des collectivités. Même si, d'après lui, l'AMF a réussi à « faire évoluer le texte initial et obtenir des avancées très importantes », il reste néanmoins « des inquiétudes et des attentes ».

Sur la réforme de la taxe professionnelle, la bataille menée par l'AMF s'est soldée par le fait que les maires récupéreront 26,5 % de la cotisation sur la valeur ajoutée et « la totalité de la taxe d'habitation ». Mais le président Pélessard a regretté « l'absence de visibilité sur l'évolution de ressources fiscales ». S'il s'est réjoui de la circulaire du Premier ministre instituant un moratoire sur l'adoption de nouvelles normes, il a rappelé qu'il existe aujourd'hui un « stock » de 400 000 normes à traiter – pour lesquelles il a demandé « plus de souplesse et de progressivité ».

Jacques Pélessard a également jugé « indispensable » que se développe enfin la péréquation horizontale, c'est-à-dire entre collectivités de même échelon. Il a insisté sur l'avenir du monde rural, estimant que « la dévitalisation de ces territoires n'est pas une fatalité ». Saluant la création d'un fonds d'aménagement numérique, il a espéré que ce fonds serait à présent... alimenté.

Le président de l'AMF a mis l'accent sur le caractère raisonnable des demandes des élus, estimant que ceux-ci ne sont pas « des demandeurs maximalistes de dotations étatiques ». Mais il a demandé au président de la République d'être le garant d'un « changement d'attitude des gouvernants vis-à-vis des collectivités locales » – sans que par exemple leur soit reproché un endettement qui ne représente que « 11 % de celui de notre pays ».

Jacques Pélessard a conclu en appelant à ce que les collectivités soient « réellement associées » aux décisions impactant leurs finances, par exemple en activant la Conférence nationale des exécutifs, où pourraient être dégagés « les axes stratégiques d'investissement utiles à nos concitoyens ». ■

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
ANDRÉ LAIGNEL

### Recréer « un pacte de solidarité »

*Intervenant après le chef de l'État, André Laignel a fustigé les deux grandes réformes en cours.*

Dans un discours offensif, le secrétaire général de l'AMF a vivement critiqué des réformes qu'il nomme des « régressions », et regretté qu'aucun des ministres présents pendant l'allocution du président de la République ne soit resté assister à la suite des débats.

Pour André Laignel, l'AMF a certes obtenu des améliorations sur la loi territoriale. Mais, a-t-il estimé, « ce ne sont pas des avancées que nous avons mises en œuvre, ce sont des reculs que nous avons empêchés ». Rappelant que toutes les autres associations de collectivités rejettent ce texte, et qu'il n'a été adopté que d'extrême justesse au Sénat, il a ironisé sur le futur conseiller territorial, « création digne du Dr Frankenstein, à partir d'un bout du défunt conseiller général et d'un morceau du regretté conseiller régional, et on en fait un hybride qui ne résoudra rien ».

André Laignel a fustigé tous les aspects de la réforme – les métropoles qui « nui-

## INTERVENTIONS

## ■ BERTRAND DELANOË,

maire de Paris

Dans une salle comble et devant l'ensemble du gouvernement venu accompagner le chef de l'État, Bertrand Delanoë a tenu à faire passer un message : « *Respect, confiance, solidarité* ». Le maire de Paris avait ouvert la séance solennelle de ce 93<sup>e</sup> Congrès en insistant sur la nécessité de se montrer « *solidaires entre nous, les maires, au-delà des clivages politiques* », notamment pour mettre en œuvre « *les solutions qu'attendent nos concitoyens* ». Dans cette optique, il a réclamé « *davantage de péréquation* » et appelé « *les ministres et le chef de l'État à faire davantage confiance aux élus locaux* ».

## ■ BRUNO BOURG-BROC,

Président de la Maison européenne des pouvoirs locaux français

« *Ne laissons pas l'Europe à d'autres* », s'est exclamé Bruno Bourg-Broc, en soulignant l'importance croissante de l'action de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF), à Bruxelles, pour les élus locaux. « *En 2011, notre action portera notamment sur l'avenir de la politique de cohésion et les services d'intérêt général* », a-t-il indiqué, en précisant que le retard pris par rapport aux nombreux lobbies européens était en train d'être rattrapé. La MEPLF s'efforce maintenant de « *nouer des alliances stratégiques sur les dossiers européens* », tout en renforçant ses liens avec la Commission et le Parlement européens et le Comité des régions.

## ■ JEAN LAUNAY,

trésorier de l'AMF

« *Les finances de notre association nous permettent d'envisager les actions à venir sereinement* », a conclu Jean Launay en présentant le rapport financier pour l'exercice 2009, qui a été approuvé à l'unanimité. L'activité purement associative de l'AMF représente 72 % des ressources, dont 66 % pour les seules cotisations. Par ailleurs, « *les réserves financières de l'AMF n'ont pas été touchées par la crise car nous avons choisi nos placements de manière sûre* », a indiqué Jean Launay. Le taux de cotisation pour 2011 reste stable (+ 0,1 %).

ront à la péréquation », les communes nouvelles pour la création desquelles on ne consultera pas la population, la suppression de la clause générale de compétence qui « *empêcherait de faire jouer la solidarité* ». Cette loi, a-t-il conclu, « *était dès le départ mal fagotée. Elle a été retailée, ravaudée. Il n'en reste plus qu'une guenille législative* ». Sur la suppression de la taxe professionnelle, le secrétaire général de l'AMF a jugé qu'elle avait « *fait reculer les libertés* », induit « *un transfert de la fiscalité vers les ménages* », qu'elle n'est pas évolutive et qu'elle « *creuse les inégalités* » entre les communes riches et moins riches. Il a rappelé,

pour répondre à Nicolas Sarkozy qui parlait du risque d'abaissement de la note de la France, que les collectivités ont dégagé l'an dernier 26,5 milliards d'excédent, contre 140 milliards de déficit pour l'État. En conclusion, André Laignel a souhaité que l'AMF définisse, avec les autres associations, une « *nouvelle étape de la décentralisation* » et une nouvelle réforme des finances « *appuyée sur la justice et la péréquation* ». Il a suggéré que ses élus travaillent à « *un pacte de solidarité et de progrès* », qui soit soumis avant 2012 à tous les candidats à l'élection présidentielle. ■

## OUVERTURE DES TRAVAUX

*La première journée du congrès a été marquée par un débat politique de fond au cours duquel ont été abordés les enjeux de l'avenir des communes et de leurs intercommunalités.*

## Un congrès au cœur de l'actualité

La première journée du congrès de l'Association des maires de France a été l'occasion d'un dialogue direct entre l'État et les collectivités : le président de la République a répondu au président de l'association. Au cœur de ce dialogue se trouvait le thème même du congrès cette année : l'avenir du rôle et des moyens des communes et de leurs intercommunalités. Et cet avenir dépend largement des effets de la réforme de la

taxe professionnelle et de la réforme des collectivités. Deux sujets autour desquels ont tourné une large part des débats, deux sujets au cœur de l'actualité : les suites de la réforme de la TP sont actuellement en discussion au Parlement dans le cadre du projet de loi de finances, et la réforme territoriale a été adoptée la semaine dernière et vient de faire l'objet d'une saisine du Conseil constitutionnel. Les débats se sont déroulés devant 7 600 participants.

## JACQUELINE GOURAULT

présidente de la commission intercommunalité de l'AMF

« *Pour l'AMF, le développement de l'intercommunalité s'est toujours accompagné de la protection de la strate communale, la collectivité de base plébiscitée par nos concitoyens. C'est dans cet esprit que nous avons abordé la réforme territoriale* », a déclaré hier Jacqueline Gourault. L'occasion pour elle de rappeler les grandes lignes de l'action de l'AMF pour défendre le couple communes-intercommunalité lors de la discussion du projet de loi. Au travers de près de 80 amendements adoptés au Sénat et à l'Assemblée nationale, l'AMF a ainsi obtenu qu'aucune commune ne puisse être intégrée de force dans une commune nouvelle, le maintien des majorités actuelles pour le transfert de compétences vers l'intercommunalité ou encore l'avancement de la date d'achèvement de la carte intercommunale en juin 2013. Jacqueline Gourault a aussi souhaité donner deux conseils aux élus présents : celui « *de prendre leur sort en main afin que les futurs schémas soient le fruit des attentes des territoires* » et de « *veiller à une représentation juste et équilibrée* » des CDCl recomposées.

Jacques Pélessard s'est félicité des nombreuses avancées obtenues par l'AMF sur la réforme territoriale au cours des débats parlementaires. Conscient que l'imbrication des relations financières entre l'État et les collectivités nécessite un pilotage d'ensemble, il a déploré, malgré tout, l'absence de visibilité des maires sur l'évolu-

tion de leurs ressources dans les années à venir. Il a d'ailleurs demandé au chef de l'État une amélioration des relations entre l'État et les collectivités dans un esprit de véritable partenariat.

Nicolas Sarkozy était venu pour convaincre les élus locaux de la nécessité de ces réformes et de leur bien-fondé. Il

s'est engagé à ce qu'« il n'y ait plus une seule norme proposée au vote de l'Assemblée nationale et du Sénat ». Il a par ailleurs proposé la constitution d'un groupe de travail avec les associations d'élus pour « enlever un certain nombre de normes », notamment dans le domaine du logement, de l'urbanisme ou des crèches. ■

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

NICOLAS SARKOZY

## « Avoir le courage de dire non »

Le président de la République s'est efforcé de convaincre les maires du bien-fondé de ses réformes, reconnaissant qu'elles sont « difficiles » mais appelant les élus à se rappeler que « l'on respecte davantage celui qui a le courage de dire non que celui qui, par lâcheté, égrène les oui de complaisance ». Nicolas Sarkozy estime qu'il se pose, à son niveau, les mêmes questions que les maires : « Vous vous demandez ce que va devenir votre commune et ce que vous pouvez y faire. Je me pose le même problème pour la France. »

Il a justifié la suppression de la taxe professionnelle en expliquant que celle-ci était un facteur « de délocalisation ». Les ré-

formes de la carte judiciaire, de la carte militaire, des hôpitaux « ont fait souffrir les maires », et le président s'en est « excusé », lui qui aurait, a-t-il déclaré, « tellement aimé ne pas avoir à les faire parce que les autres auraient eu le courage de les faire » avant lui. De même, il a justifié la réforme des collectivités par le caractère « trop complexe » de nos institutions, et l'inflation des effectifs des communes et des intercommunalités.

Sur la taxe professionnelle, Nicolas Sarkozy a souligné que la compensation de l'État a finalement garanti aux communes « 1,1 milliard de plus que ce qui avait été promis. »

Par ailleurs, le président s'est engagé non seulement à ce que la circulaire du Premier ministre sur les normes nouvelles soit respectée, mais qu'un groupe de travail soit constitué sur les normes existantes pour « déléguer ». Il a défendu ce qui sera, pour lui, les trois chantiers essentiels de la fin de son quinquennat : la dépendance et la réforme de l'APA, la santé – avec la promesse de subventionner les jeunes médecins qui s'engageront à aller exercer dans les « déserts médicaux » – et la sécurité. Il a conclu en saluant chaleureusement l'engagement des maires, « ceux qui ont le courage de se présenter devant le suffrage universel ». ■

DÉBAT PRÉCARITÉ

Les deux séquences du premier grand débat se sont conclues sur une supplique : (re)conforter l'égalité républicaine.

## « 12 % de pauvres ne doit pas être une fatalité »

Si le constat est partagé sur la croissance et l'installation de la précarité, voire de la pauvreté, Patrick Masclet, maire d'Arleux, et François Rebsamen, député-maire de Dijon, se sont également accordés pour dire qu'il fallait tout mettre en œuvre, au-delà des urgences sociales, pour « ne pas céder à l'abandon » et fragiliser davantage les bases du pacte social. Près de 7,8 millions de

personnes vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté (950 euros par mois pour une personne seule), soit 12 % de la population. Les femmes davantage que les hommes, qu'elles soient jeunes, personnes âgées isolées ou mères de famille monoparentale. Mais les territoires aussi sont touchés. Là encore, des inégalités se creusent.

Claude Dilain, maire de Clichy-sous-Bois,

ANNE-MARIE MONTCHAMP

secrétaire d'État auprès  
de la ministre des Solidarités et  
de la cohésion sociale

La nouvelle secrétaire d'État a insisté sur « la connaissance » qu'ont les maires des situations de précarité et les a appelés à entretenir cette « fonction d'observation », nécessaire « pour nourrir les éléments plus descriptifs que sont les différents indicateurs (notamment réunis par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale) ». « Il s'agit d'appréhender la complexité. C'est cela dont vous êtes capable de nous parler », a repris Marie-Anne Montchamp, indiquant vouloir « lutter contre les stéréotypes » dans lesquels on enferme trop souvent les gens. Enfin, elle a assuré vouloir être à l'écoute des maires pour les « mettre en condition d'expérimenter », soucieuse, avec eux, de mener une « action déterminée pour soutenir notre modèle social ».

l'a rappelé : plus de la moitié de ces 7,8 millions de pauvres vivent « dans des territoires eux-mêmes en grande difficulté ». Le rural n'est pas épargné ; même si la pauvreté y est moins visible. Au-delà des chiffres, les élus ont voulu faire remonter ces sentiments de « fatalité » ou de « dé-

classement », de plus en plus perceptibles. Face à cela, la deuxième séquence, consacrée à l'économie sociale et solidaire (ESS), a démontré que les territoires et leurs habitants disposaient d'atouts et de capacités d'innovation à même de parier sur un développement « économiquement et so-

cialement responsable ». Une autre forme d'économie qui a entre autres attraits de ne pas considérer le salarié comme une « variable d'ajustement », a souligné Francis Vercamer, député-maire d'Hem, auteur d'un récent rapport sur les moyens de développer l'ESS. ■

**DÉBAT DÉVELOPPEMENT DURABLE**

*De nombreux maires ont compris l'importance de l'évaluation, mais ils estiment trop souvent manquer d'outils. Comment procéder ?*

## Évaluer les politiques de développement durable

**D**enis Merville, maire de Sainneville, a résumé l'activité de la commission Environnement de l'AMF, et en particulier d'importants amendements au Grenelle de l'environnement. Michel Bourgain, maire de l'Île-Saint-Denis, s'est félicité de ce que, selon une enquête, « 91% des maires sont à la manœuvre » en matière de développement durable. Jean-François Caron, maire de Loos-en-Gohelle, a noté que l'évaluation est

indispensable parce qu'elle est « un formidable outil d'ouverture de débats ». Laurence Ermisse, de l'Observatoire national des Agendas 21 locaux, a souligné la volonté de cet organisme « d'accompagner les maires dans leur politique », tandis que Sandrine Fournis, du Commissariat général au développement durable, a présenté le référentiel national visant à proposer enfin aux collectivités un « langage commun ». Pour Claude Duval, maire de Mellé, il est

« utile de faire un agenda 21 dans une commune de 675 habitants » grâce à des indicateurs précis. Lucien Quebre, maire de Pamiers, a montré l'évolution des agendas 21 dans sa commune, devenus « une démarche complètement transversale aujourd'hui ». Gérard Poujade, maire du Séquestre, a, quant à lui, évoqué l'opportunité de créer un Conseil économique et social environnemental local.

C'est Catherine Larrieu, du Commissariat au développement durable, qui a conclu notamment que l'État travaille à mettre en œuvre « la politique de contractualisation avec les collectivités » sur la base des agendas 21, telle que prévue dans le Grenelle II. ■

**DÉBAT COMMERCE ET URBANISME**

*L'atelier a été consacré à la proposition de loi sur l'urbanisme commercial qui devrait renforcer le rôle des maires dans un cadre intercommunal.*

## Vers la réforme de l'urbanisme commercial

**C**o-animé avec dynamisme par Guy-Michel Chauveau, maire de la Flèche, et par Michel Piron, député du Maine-et-Loire, l'atelier a essentiellement porté sur la proposition de loi déjà adoptée par l'Assemblée nationale. Michel Piron en a présenté les principaux axes : fin de « l'exception française, avec la soumission des règles d'implantation commerciale au droit général de l'urbanisme », et zonage des types de commerces par un document d'aménagement commercial

(DAC) en général attaché aux schémas de cohérence territoriale (Scot) et donc « opposable ».

Jérôme Bédier, président de la Fédération du commerce et de la distribution, a souligné que les DAC, à son sens, « devraient définir le contenant plutôt que le contenu » : en d'autres termes, il souhaite que les élus locaux n'interfèrent pas à l'excès dans le choix des catégories de commerce relevant des zonages. Au nom des enseignes de la fédération Procos, Michel Pazou-

mian a estimé que cette loi devrait permettre de réduire la « financiarisation de l'immobilier commercial ».

Comme les autres intervenants, Dominique Moreno, de la CCI de Paris, s'est dite « satisfaite de cette réforme qui donne du pouvoir aux élus ». Président du Conseil des commerces de France, Gérard Atlan a insisté, de son côté, sur la nécessité d'un « dialogue avec les commerçants dans la définition des DAC ».

Cet atelier, qui a réuni une nombreuse assistance, a suscité un débat particulièrement nourri avec la salle. ■

**N° SPÉCIAL 93<sup>e</sup> CONGRÈS  
DE LA LETTRE DES MAIRES DE FRANCE**

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07  
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.

Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot  
Rédacteur en chef : Antoine Blouet - Éditeur : Carine Collard - Rédaction : Maires de France et départements AMF - Mise en page : Maires de France.